

## Commune de DORNOT

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

### INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAIN

PRESCRIPTION A.P. du 06 juin 1985  
ENQUETE PUBLIQUE du 25 octobre au 25 novembre 1988  
APPROBATION A.P. du 24 avril 1989

#### MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 09 octobre 2006  
ENQUETE PUBLIQUE du 18 septembre au 31 octobre 2007  
APPROBATION A.P. du

PREFECTURE DE LA MOSELLE  
Vu pour l'application de l'arrêté n° DDC-SAR n° 2008-005  
du 14 AVR. 2008

LE PREFET, Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

## LEGENDE

MOUVEMENTS DE TERRAIN	
<b>Rmt</b>	ZONE ROUGE - RISQUE FORT → INCONSTRUCTIBLE
<b>Omt1</b>	ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
<b>Omt2</b>	ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)
<b>Omt3</b>	ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS PREALABLE

INONDATIONS	
<b>Ri</b>	ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
<b>Oi</b>	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS

— — — — — Limite de secteur de hauteur d'eau  
**174.40** Cote de crue centennale, crue de référence

**RiOmt2** ZONES TOUCHEES A LA FOIS PAR LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET LES INONDATIONS

— — — — — Limite de zone

